

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Indemnisation des sinistrés victimes d'intempéries Question écrite n° 807

## Texte de la question

M. Hubert Brigand attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les attentes des habitants et des communes de sa circonscription victimes de graves intempéries (inondations, coulées de boue ...) qui espèrent toujours une expertise et *a fortiori* une indemnisation plus de deux mois après les faits. En effet, il semble que certaines compagnies d'assurance soient moins diligentes que d'autres et attendent le cas échéant la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle avant toute assistance aux sinistrés. Cette situation n'est pas admissible dans la mesure où certains assurés vivent dans des conditions de précarité inacceptable. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend intervenir auprès de ces compagnies d'assurance pour qu'elles remplissent leurs obligations dans des délais raisonnables compte tenu des circonstances.

## Données clés

Auteur: M. Hubert Brigand

Circonscription : Côte-d'Or (4e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 807

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 15 octobre 2024, page 5407